Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_033-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-033
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoir :

M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 34 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

CONVENTION PLURIANNUELLE – CRECHE ASSOCIATIVE « A LA RUE BEOLE »

Mme Sophie HELIAS, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

La crèche associative « A La Rue Béole » est implantée sur le territoire communal depuis quarante ans et constitue un acteur reconnu de l'accueil de la petite enfance. Au fil de son développement et de l'évolution des besoins des familles, la Commune a progressivement mis en place un accompagnement afin de soutenir son action et de garantir la pérennité du service rendu.

La présente note a pour objet de présenter la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2026-2028, d'une durée de trois ans, conclue entre la Commune de Concarneau et la crèche associative A La Rue Béole. Cette convention, annexée à la note, définit le cadre de collaboration entre les deux parties, en précisant les engagements réciproques, les modalités de financement, ainsi que les mises à disposition consenties par la Commune. Elle vise à sécuriser et à formaliser le partenariat existant au service de l'accueil de la petite enfance sur le territoire communal.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Le soutien apporté par la Commune s'inscrit dans le cadre juridique des subventions aux associations, tel que prévu par le Code général des collectivités territoriales, ainsi que dans le respect des règles relatives aux aides publiques. La conclusion d'une convention pluriannuelle est rendue obligatoire dès lors que le montant de la subvention dépasse les seuils réglementaires (définis par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001).

La Commune s'appuie sur le coût d'une place en crèche municipale comme base de calcul de référence pour déterminer le montant de la subvention à la crèche associative. Le taux de financement retenu est ajusté, ce qui permet d'adapter le soutien financier à la structure associative tout en s'inscrivant dans une logique de continuité du service d'accueil.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_033-DE

La convention précise les obligations de transparence, de suivi et de contrôle, ainsi que les conditions de mise à disposition de locaux, de moyens matériels ou humains.

ANNEXE :

Convention d'objectifs et de moyens (2026-2028)

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population et vie associative du 22 janvier 2026,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR.**

- Approuve la mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat pour une durée de 3 ans,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

